



## Ma mère souhaite accueillir provisoirement mon fils

Par **nanou0210**, le **08/12/2010** à **21:34**

Bonjour,

Etant donné que je rencontre des grosses difficultés sociales et donc financières, ma mère se propose d'accueil durant une année un de mes enfants mineur.

Mon fils de 12 ans est enchanté par cette idée mais sa grand mère vit à 500 km de chez nous ce qui implique de changer d'école, de médecin ...

quelles sont les démarches à effectuer pour qu'il puisse aller chez elle en toute légalité sans remettre en cause mes droits parentaux et surtout mes prestations familiales (car je dois aussi faire vivre décemment ma fille) ?

merci par avance de votre attention

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **21:38**

Vu que votre enfant ne vivra plus avec vous, ça risque fort de remettre en cause vos prestations sociales. Vous allez avoir un enfant de moins à charge.

A une telle distance, votre mère doit être capable de prendre les décisions de la vie quotidienne (par exemple, simplement signer le carnet de correspondance) mais aussi les décisions d'urgence (hospitalisation, opérations etc.). La logique veut que vous alliez devant le JAF pour une délégation d'autorité parentale avec exercice commun.

Mais qu'en dit le père ? Il peut avoir son mot à dire.

Par **nanou0210**, le **08/12/2010** à **22:01**

concernant le père, il a renoncé à ses droits parentaux, aussi je suis seule à élever et à assumer mes enfants.

Je ne veux pas passer pour une gripous en m'accrochant à mes prestations familiales mais commes ce sont les seules ressources qu'il me reste je n'ai vraiment pas interet à les perdres.

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **22:11**

Un père ne peut renoncer à ses droit parentaux. Un jugement lui a enlevé l'autorité parentale ? pour les prestations : un enfant en moins à charge, c'est moins de dépense donc moins de prestations.

Par **nanou0210**, le **08/12/2010** à **22:32**

je n'ai pas été précise sur le rôle du père pour ne pas m'étaler mais le fait est qu'aujourd'hui ce n'est pas sur lui que je peux compter pour la subsistance des enfants.  
pour faire bref je ne peux esperer de soutien ni moral ni financier de sa part.  
je n'ai comme seul relais éventuel que ma mère qui a aussi évoquer l'idée de me verser un petite pension alimentaire mais(il y a toujours un mais!)ça me ferai perdre mon tout petit bout de RSA et donc les avantages sociaux qui vont avec et qui me sont indispensables pour l'instant : CMU, cantine gratuite...  
à croire que c'est sans issue